



Formations syndicales 2023-2024

mercredi 6 décembre 2023, par [CGT educ'action](https://www.cgt-educ.com)

Notre calendrier de formations syndicales académiques est disponible ! Nos formations sont ouvertes à tous les corps de métiers de l'Éducation Nationale, aux syndiqué·es comme aux non syndiqué·es. Chaque salarié·e a droit à 12 journées d'absences rémunérées par an pour formations syndicales : fonctionnaire ou non, syndiqué·e ou non. La demande de congé pour formation syndicale est à transmettre à sa hiérarchie au moins un mois avant la date de la formation. [Télécharger le modèle de demande de congé pour formation syndicale ici.](#) Et pour [s'inscrire aux formations, c'est là !](#)

